



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 3589

Rapport d'inspection - Installation électrique domestic	ue BT / TE	BT existan	te	
N° de rapport : 23./				
Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente				
Type d'habitation of maison appartement autres:				
Demandeur: Cell J. College V. S.	10			
Personne sur place :code EAN de l'installation :		1/9/	6-1-	
Adresse de la visite :				
Demandeur:				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis et dérogations 272 bis et dérogations 273 bis et dérogations 274 bis et dérogations 275 bis et dérogations 276 bis et dérogations 277 bis et dérogations 277 bis et dérogations 278 bis et dérogations	ois 🖵 278			
Treatment procedure occor Lo Bellon mater in a land in a				
Description de l'installation visitée :			11-1	
Tension d'utilisation Protection générale du branche	ement:	A a	414	
□3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V Nombre de tableaux : n	ombre de circ	uits terminau	x. 5	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		~/		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé				
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		+		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	11	4		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe				
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			1	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	0	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			(1)	
Résistance de dispersion de la prise de terre : Σ			NEL OU IN 4 E-I	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement indiv	duel de l'agen	t SOCOTEC E	BELGIUM asbi.	
Manquements / Notes :				
Voil Aprica				
@160.07***********************************	*******			
Conclusion:			a	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochair	contrôle pér	iodique est à	effectuer	
dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.			0	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une	/isite compier	nentaire est a	coto do	
exécuter par le même organisme après mise en conformité 🔀 au terme de 18	mois apres s	signature de i	acte de	
vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un example de conclusion.	nen cemplém	entaire est à	exécuter	
par le même organisme en vue de complèter le dossier.	CITOOTTPICH	ornano ost a	effectuer acte de exécuter	
	du demandeu	r pour réceptio	n · 2	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	a da demanded	, podi receptio	10/1	
, he			5	
CHEENRO cortiareen.ue			ا	
CUFFARO www.certigreen.be			80	
CUFFARO WWW.certigreen.be WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708				



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 002723/162908/07
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
 ☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. ☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants : La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: 15 ETM6 e 4 Moseure de plan e chi pur de l'astallaber 4 Moseure de sechi mem de Tene 4 Moseure
de bagnes de Toléseuce and frantes du colhet & Ger des prise de convent non prince de convent non prince de terre, il est intestit de la
summes de broche de Terre, il est intes d'it
dilion ne ment ferind de l'installation de
Som Vant let R. C. I. E. Domenico
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 – BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708